

Amélioration des performances énergétiques, économiques et environnementales d'une organisation de transformatrices de karité

Adoption d'une stratégie commerciale plus rémunératrice par la coopérative COPROKAZAN



Fabrication de briquettes combustibles à partir des résidus de la transformation du beurre

PAYS

Mali

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

**1560 collectrices
et transformatrices**

PÉRIODE

2017-2018 (2 ans)

COÛT TOTAL

**86 494 €
(61 997 sur Fonds Facilité)**

PRINCIPAUX BAILLEURS

AFD/FFEM

PARTENAIRE

Commerce Équitable France

CONTACT AVSF

Adama COULIBALY

▶ ad.coulibaly@avsf.org

Christophe BOSCHER

▶ c.boscher@avsf.org

Les principales activités économiques du cercle de Bougouni, située au Sud de Bamako, sont l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et le commerce. Les femmes qui constituent la couche de population la plus touchée par la pauvreté assurent paradoxalement de multiples activités : en plus de leurs tâches quotidiennes dans leurs foyers respectifs, elles travaillent sur les champs familiaux cultivés généralement en coton et/ou céréales. La cueillette des noix de karité, produites par des arbres disséminés sur l'ensemble des terroirs villageois, constitue leur principale source de revenus. Afin d'augmenter ces revenus par la transformation de ces noix en beurre, les femmes de la commune rurale de Zantiébougou se sont regroupées en union dénommée « Union des Groupements Féminins de Zantiébougou » (UGFZ) en 1999. Cette union a adopté le statut de coopérative appelée **Coopérative des Productrices de Beurre de Karité de Zantiébougou (COPROKAZAN)** le 22 février 2005 et compte aujourd'hui **1 562 membres** (dont 15 hommes) répartis sur 37 villages. Ces membres assurent les fonctions de collectrices de noix de karité et de transformatrices au niveau d'une unité de transformation centrale et de huit centres secondaires.

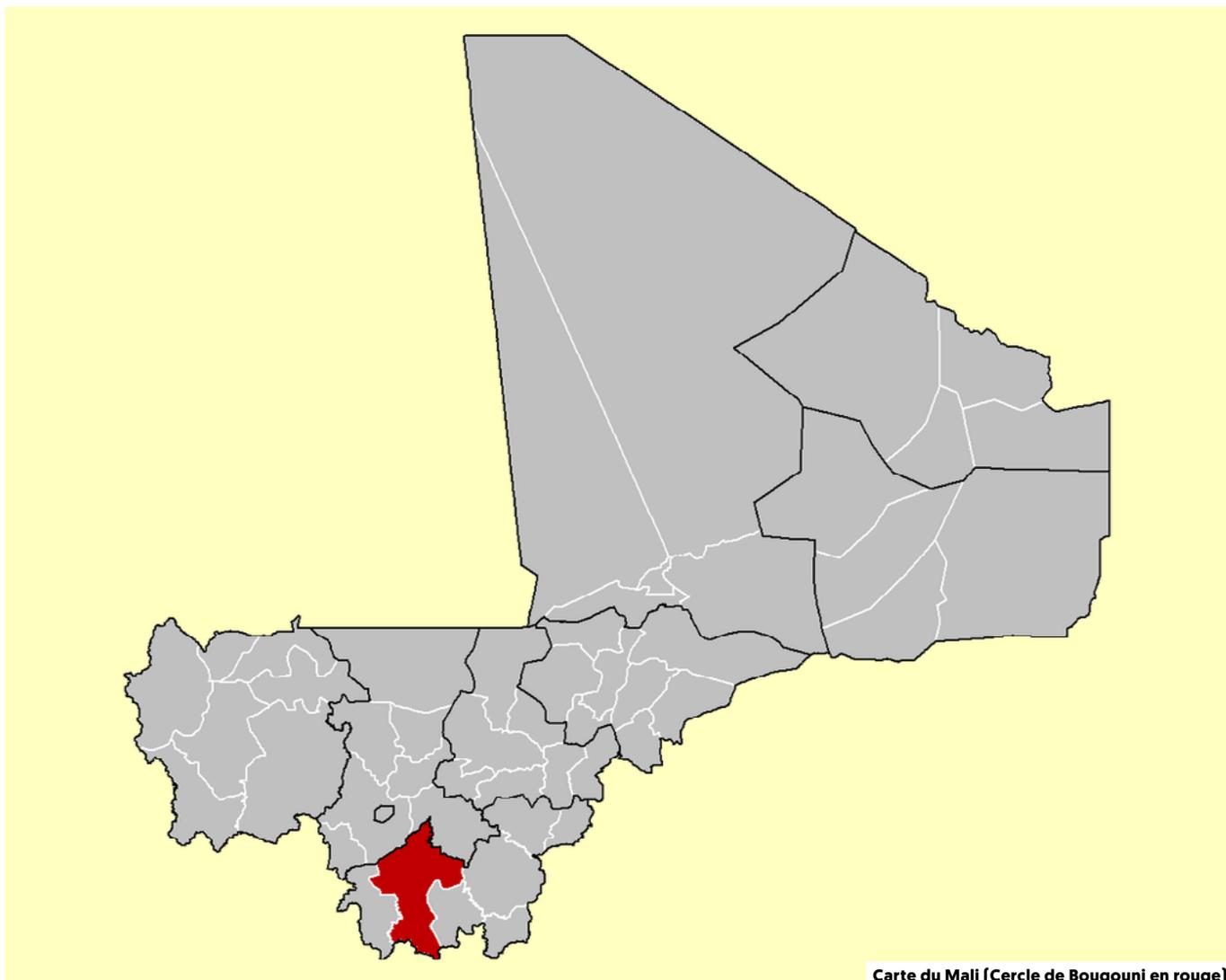
Suite à un diagnostic réalisé par les responsables et quelques membres de la coopérative en 2016, il est ressorti que leur activité de transformation de beurre de karité était confrontée aux principales contraintes suivantes :

- des capacités organisationnelles et de gestion limitées aussi bien au niveau des groupements villageois membres que de la coopérative,
- une « ressource en arbres à karité » de plus en plus menacée par les coupes souvent illicites des exploitants privés et l'apparition grandissante des *Tapinathus*, parasites épiphytes du karité
- des modes de transformation contribuant à la dégradation de l'environnement car reposant sur l'utilisation de bois de chauffe comme combustible au niveau de l'unité de transformation par ailleurs équipée de foyers traditionnels très énergivores et produisant des résidus qui, faute d'être valorisés, sont enfouis dans le sol et constituent une source potentielle de pollution de la nappe phréatique,

→ une qualité de beurre et des emballages ne répondant pas aux attentes des acheteurs potentiels, ce qui expliquait le fait que la coopérative n'avait qu'un seul client à l'export sur le segment du commerce équitable,

→ une capacité de production du beurre qui n'était pas optimale, du fait d'une méconnaissance des bonnes pratiques de collecte et de traitement des noix et amandes de karité, et d'une disponibilité en eau insuffisante à l'origine d'interruptions à répétition des opérations de traitement des noix.

C'est sur la base de ce diagnostic que la coopérative a rédigé un projet qu'elle a soumis au Fonds Facilité du programme Equité, lequel a validé l'octroi d'une subvention d'un montant de 61.997 euros [pour un coût total de projet de 86.494 euros] pour réaliser le « **Projet d'appui au processus de développement économique, social et équitable de la coopérative des productrices de beurre de Zantiébougou** ».



Carte du Mali (Cercle de Bougouni en rouge)

1.

Un renforcement organisationnel ayant contribué à une meilleure conduite des activités techniques et commerciales

Avec l'appui du programme Equité, COPROKAZAN a pu organiser la formation de plus de **500 collectrices** à la base sur la vie coopérative et celle des membres de son conseil d'administration et de son comité de surveillance sur le leadership et la gestion administrative.

Les impacts de ces formations ont été multiples. Elles ont notamment permis aux responsables de la coopérative d'établir **un manuel de procédures** (administratives, comptables et financières) portant sur l'ensemble de ses activités.

L'appréciation de **la performance économique de la coopérative** est désormais établie à chaque fin de campagne, sur la base de comptes d'exploitation. Le pilotage et **l'organisation des activités de collecte et de réception des noix au niveau de l'unité de transformation** sont réalisés de manière beaucoup plus efficace. Le gestionnaire et le comptable de la coopérative tiennent à présent une comptabilité en utilisant un logiciel informatique (EBP Compta V13) auquel ils ont été formés.

Enfin, cela a permis à COPROKAZAN de se mettre **en conformité avec l'acte uniforme OHADA** (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) auquel est soumise toute organisation exerçant des activités commerciales. Toutes les responsables des groupements villageois et les 15 formatrices relais ont d'ailleurs été formées sur les conditions à respecter sur le plan organisationnel pour rester en conformité avec cet acte.

2.

L'adoption de modes de production et de transformation plus respectueux de l'environnement

Afin de diminuer sa consommation en bois, la coopérative s'est dotée de **foyers améliorés pluri-marmites au niveau de son unité de transformation**. Elle a également acquis une briqueteuse qui permet de fabriquer **des briquettes combustibles à partir des résidus de noix de karité** qui sont utilisées à la place du bois de chauffe. La valorisation de ces résidus permet également de limiter les risques de pollution de la nappe phréatique qui étaient importants quand la coopérative les enfouissait dans le sol ou les stockait dans des puits perdus.

La consommation de bois au niveau de l'unité de transformation a ainsi diminué de plus de 50% en un (1) an : la quantité de bois nécessaire à la fabrication d'une tonne de beurre est en effet passée de 146 kg en 2016 à 66 kg en 2017. En 2018, la coopérative a valorisé plus de 15 tonnes de déchets en briquettes combustibles.

Afin de conserver les arbres de karité, COPROKAZAN a aussi planté 400 plans d'arbres à karité (produits par des pépiniéristes ayant été formés en agroforesterie) sur **4 ha protégés** par une clôture en grillage ou des corsets.

Toutes ces mesures environnementales ont finalement encouragé la coopérative à envisager et **obtenir la certification biologique qui fin 2018** portait sur 573 ha de forêts non cultivées et concernait 1523 collectrices.

3.

Le renforcement des capacités de production induisant une augmentation et une amélioration qualitative du beurre de karité destiné à la commercialisation

La formation de 653 collectrices sur les bonnes pratiques de collecte et de traitement des amandes de karité a contribué à l'amélioration de la qualité du beurre du fait que les temps de stockage du produit ont été nettement raccourcis et que les techniciennes maîtrisent beaucoup mieux les étapes clés de la transformation, et plus particulièrement la fragilisation des noix par ébullition. La mise en place d'un forage équipé d'une pompe électrique et d'un réseau de distri-



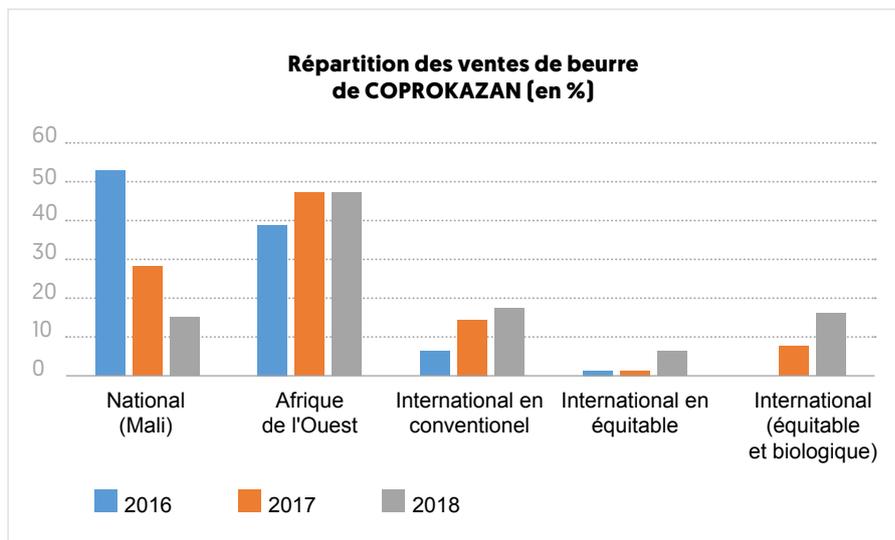
Gardien / pépiniériste du parc à Karité

bution au sein de l'unité centrale a permis un approvisionnement en eau potable au niveau de tous les postes de travail « clés » de la transformation.

Enfin, **la coopérative a amélioré son matériel de transformation au niveau des 8 centres secondaires qui se sont dotés de petits matériels** (marmites, futs de stockage et torrificateurs) et ont ainsi amélioré l'efficacité des activités de cuisson, d'extraction, de transport et de séchage des amandes. COPROKAZAN a également organisé une **formation en traçabilité et en contrôle qualité** auprès des membres de son comité de surveillance. Ces activités ont eu un impact direct et immédiat sur la qualité et la quantité de beurre produit ; les dernières analyses chimiques de beurre, réalisées annuellement, attestent une diminution du taux d'impuretés insolubles, qui est passé de 2% en 2016 à 0,09 % en 2018 et du taux d'acides gras libres qui est passé de 1% en 2016 à 0,61 % en 2018. Selon le Codex Alimentarius de la FAO, le beurre produit par COPROKAZAN est à présent de qualité 1a (meilleure qualité possible pour les beurres de karité non raffiné). Le volume de production a par ailleurs augmenté passant de **150 tonnes pour la campagne 2016-2017 à 215 tonnes (+43%) pour la campagne 2017-2018.**

avec trois clients supplémentaires au niveau de la sous-région (basés au Sénégal, en Gambie et au Niger). Les ventes sur ses différents segments de marché se répartissent comme suit dans l'histogramme ci-dessous.

On constate ainsi qu'en 2 ans, la vente de beurre sur le marché local a été réduite au bénéfice des ventes à l'export notamment auprès des clients demandeurs de beurre ayant la **double certification équitable et biologique** qui proposent des prix beaucoup plus rémunérateurs.



4.

Le renforcement des capacités commerciales de la coopérative et le développement de nouveaux marchés

L'appui du programme Équité a permis aux responsables de COPROKAZAN de mener une mission à Tema (Ghana) au cours de laquelle ils ont identifié et acheté des emballages répondant aux exigences partagées par différents clients potentiels.

Les cadres de la coopérative ont également pu réaliser **plusieurs missions de prospection commerciale à l'occasion d'événements** où des espaces de B2B étaient organisés [BIOFACH de Nuremberg 2018, 11ème conférence du Global Shea Alliance organisée à Abuja en 2018, Salon International de l'Agriculture de Bamako 2017 et 2018, Foire Internationale de l'Agriculture et des ressources Animales de Dakar 2017 et 2018, Foire Internationale Multisectorielle de Ouagadougou 2017] qui ont pu être menées à bien par la formation de 20 membres en « Marketing et technique de négociation ».

La coopérative a nettement augmenté et diversifié ses acheteurs dont quatre achètent aux conditions du commerce équitable (clients d'Europe et d'Amérique du Nord). Elle a par ailleurs contractualisé

Parc à karité de Ouré (protection des plants par corsets)



Le programme Équité a permis à la coopérative COPROKAZAN de se professionnaliser et ainsi de se positionner sur des segments de marché beaucoup plus rémunérateurs qu'auparavant. Les résultats du projet ont finalement permis à la coopérative d'atteindre son premier objectif qui est de lutter contre la pauvreté des femmes en milieu rural.

C'est ainsi que le chiffre d'affaires de la coopérative a augmenté de 26 % en un an passant de 130,5 millions de francs CFA (198 946 euros) en 2016 à 164,3 millions de francs CFA (250 473 euros) en 2017. Des enquêtes ménages ont par ailleurs montré que le revenu moyen annuel brut des productrices membres de COPROKAZAN tiré de la collecte et transformation du karité est passé de 101 580 FCFA (155 euros) en 2017 à 146 340 FCFA (223 euros) en 2018 ce qui correspond à une augmentation annuelle de 44 %. On peut penser que cette tendance va se poursuivre dans les années à venir car toutes les conditions sont à présent réunies pour que COPROKAZAN augmente ses ventes au Nord dans les conditions exigées par les certifications équitable et biologique.

Ces bons résultats visibles par l'ensemble de la communauté ont par ailleurs contribué à améliorer l'image des femmes responsables de la coopérative perçues actuellement comme de véritables moteurs du développement économique local. Cette plus grande légitimité a permis à deux d'entre elles d'être élues pour la première fois au conseil communal de Zantiébougou.



Siège

14 avenue Berthelot
(bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Programme réalisé avec le soutien de :



En partenariat avec :

